

Monsieur Martinet,

Nous avons réceptionné une mise en demeure conforme aux notifications LCEN de la part du Conseil de l'association LICRA, Me Derrida, concernant le site <http://www.parti-national-radical.fr>.

La LICRA nous met en demeure de suspendre votre site Internet dans les plus brefs délais pour la raison suivante:  
Incitation à la discrimination, haine ou violence raciale.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous rappeler que selon la loi en vigueur, en tant qu'hébergeur, l&l est tenue de réagir rapidement pour ne pas engager sa responsabilité du fait des noms de domaines/contenus hébergés sur ses serveurs.

l&l Internet pourra être amenée à interrompre l'accès aux services liés au site <http://www.parti-national-radical.fr>.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître votre avis à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter votre réponse avant le mardi, 24 mai 2011 à 14 heures.  
A défaut, nous nous tiendrons pour libre d'agir sans autre avis de notre part et d'effectuer - en accord avec la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 - la suspension de votre site [parti-national-radical.fr](http://www.parti-national-radical.fr).

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Dans l'attente de votre prompt réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Martinet, à l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Beck

Département Juridique

---

l&l Internet SARL  
7, place de la Gare  
BP 70109  
57201 Sarreguemines Cedex